LA PROVIDENCE

Madame, Monsieur,

Cette année encore, l'établissement La Providence met à la disposition de ses élèves du collège une salle où des casiers seront disponibles pour le dépôt temporaire du matériel scolaire. Ce service est réservé aux élèves de 6ème et aux élèves demi-pensionnaires pour les 5ème, 4ème et 3ème.

L'utilisation de cette salle à casiers devra se faire selon les règles régissant la vie dans notre établissement. Il ne s'agit pas d'un lieu de séjour ou de discussion. L'élève est responsable de son casier et les dégradations seront facturées. Un chèque de caution de 20€ est demandé, il sera encaissé et restitué sur le compte famille en fin d'année. Ce chèque devra être déposé auprès de la responsable vie scolaire. Le matériel entreposé dans le casier est sous la responsabilité de l'élève. L'élève devra fournir un cadenas solide.

Les horaires d'ouverture sont :

7h45 - 8h00
8h45 - 8h50 pour les élèves commençant à 8h50
9h40 - 9h55
11h35 - 11h40 pour les élèves finissant à 11h35
12h25 - 12h35
13h20 - 13h30
15h10 - 15h25
16h15 - 16h20
17h05-17h10
17h55-18h00

Pour bénéficier de ce service, merci de remplir le coupon réponse ci-joint.
✂.....

Coupon à renvoyer par voie postale à la responsable vie scolaire pour le vendredi 18 Août 2023 (afin que votre enfant puisse en bénéficier dès la rentrée) accompagné du chèque de caution de 20 € à l'ordre de OGEC-AEP LA PROVIDENCE.

Je soussigné :
.....responsable

de l'élève.....en classe de :.....

demande à bénéficier d'un casier pour l'année scolaire 2023-2024 selon les conditions d'utilisation décrites plus haut.

A.....le.....

Signature

2 rue Clerjot 02000 Laon
Tel : 03.23.20.26.62 – mail : secretariat.direction@laprovidence02.fr
www.la-providence-laon.fr